Vol. I QUEBEC, SAMEDI, 4 OCTOBRE 1890 *No.* 14

L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

ORGANE OFFICIEL DE LA "CATHOLIC MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION."

NOTRE

IMPRIMERIE

BUREAUX ET ATELIERS

68 RUE ST-JOSEPH 68

A DEUX PAS DU

Bureau de POSTE St-Roch, QUÉBEC

SOUS le plus court délai et A DES PRIX MODÉRÉS nous exécutons toutes sortes d'ouvrages typographiques, tels que :

LIVRES,
PAMPHLETS,
FACTUMS,
BLANCS DE CHÈQUES,
BLANCS DE BILLETS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
CARTES D'AFFAIRES,
CIRCULAIRES,
TÊTE DE COMPTES
ETC., ETC., ETC.

Nos CARACTÈRES sont tout neufs. Impression soignée et de belle apparence. Examinez le journal *L'Association*.

Nous imprimons a des taux spécialement réduits tous documents (Cons-

DECISION JUDICIAIRE CONCERNANT LES JOURNAUX

Article 1.—Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou a celui d'un autre est responsable du paiement.

Article 2.—Toute personne qui renvoie un journal est tenu *de* PAYER *tous les arrérages* qu'elle doit sur l'abonnement, autrement l'éditeur peut continuer à lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas l'abonné est tenu de payer en outre le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

Article 3.—Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

Article 4.—Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de

sives, et de laquelle le vrai mérite n'a chance d'être acclamé qu'en s'entourant de bruit et d'ostentation.

M. Philbert ne s'est pas *poussé* ; c'est à peine si, dans trois ou quatre circonstances, il a consenti à prendre la parole devant un auditoire restreint. Chaque fois il a parlé de manière à captiver une attention qui semblait lui faire reproche du silence qu'il gardait d'habitude.

Le journalisme ne lui a pas rendu justice en ne lui offrant qu'une position effacée, tandis que, si la presse française eût trouvé un accueil plus généreux au Canada, M. Philbert aurait pu fonder lui-même une revue ou un journal, en maintenir la direction et faire noble figure au premier plan sur le théâtre des écrivains. Il sort du journalisme avec la satisfaction du devoir accompli comme sort d'un monument achevé l'humble ouvrier qui a exécuté avec un art sans reproche les merveilles qu'un public oublieux et léger attribue seulement à l'architecte.

—

Un jeune homme, un enfant, faisant pour un presbytère l'office de portier et de commissionnaire, s'est oublié jusqu'au point de ne pas porter au bureau de poste les lettres qu'on lui confiait. Il les déchirait, en enfouissait quelque part ses paroles et s'appropriait les quelques sous à payer l'affranchissement postal. Pour une fredaine, c'est est une grosse, et qui mérite une grosse punition. Mais quelle affaire a le public à prendre connaissance de tous les détails de cette histoire-là ? N'y a-t-il pas des juges dans Berlin. S'il n'y en a pas, qu'on en fasse ! Mais, de grâce, qu'on ne

voulez contenter, apprenez-leur plutôt à s'occuper de leurs affaires. Vous accomplirez ainsi une œuvre méritoire, vous ferez acte d'éducateur public ; ça vous honorera, et ça fera du bien à plusieurs.

N'êtes-vous pas apte à penser par vous-mêmes un article raisonné sur un sujet utile ? Faut-il absolument à vos côtés un témoin du coroner pour vous dicter ce que vous devez dire à votre public ? Alors, laissez la parole au témoin, et vous, prenez la pioche.

—

M. Jos.-A.-A. Cullen, de Digby (Nouvelle-Ecosse), adresse des conseils à *ceux qui écrivent pour les journaux*. Il dit : " Rien n'est plus insultant que ces communications qu'on accompagne de la note : " *Cela vous aidera à remplir les colonnes de* " *votre journal* !" Je vous le demande, " quel est le rédacteur de journal qui ait " besoin d'une telle assistance. Aider un " rédacteur à REMPLIR son journal ! Rien " de plus ridicule. Les matières ABONDENT " toujours ; *l'embarras est le plus souvent* " *dans le choix.* "

Heureux M. Cullen qui écrit dans un pays si fertile ! Et dire que, dans cette province de Québec, le journal est tellement aride de lui-même et manque tellement [illegible] tir en liasses de procédure, en pièces de procès ! Voici la maison de l'abonné transformée en salle d'audience, et voici l'abonné lui-même qui se drape dans sa majesté de juge de son pair ; le greffier, c'est quelqu'un présent, quelquefois la mère ; l'huissier, c'est ou la mère ou la grande fille dont la voix stridente a mission de rappeler aux